



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 30/09/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 10 collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception » n°20210628-L10

Délibération n° 24 09 10

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Alain Alessio par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Madame Lykke Saviane, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nadine Ezingear, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Considérant que le marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 10 collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception » a été attribué par délibération n°21 09 21 du 30 septembre 2021 à l'entreprise Sud-Est Assainissement SAS - Veolia (Cagnes-sur-Mer),

Considérant que ce marché a été attribué sans minimum et sans maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant que l'article 3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoit pour ce lot 10 une date de démarrage différée au 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} novembre 2021,

Considérant qu'il convient d'unifier les dates d'achèvement de ce marché au 31 octobre 2025 et de réduire de 2 mois la dernière période annuelle du lot 10,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 10 collecte occasionnelle des déchets en PAV et transport vers les centres de réception » afin de prendre en compte la réduction de 2 mois la dernière période annuelle du lot 10.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Président, après en avoir délibéré,

- **Autorise le Président** à signer cet avenant avec Sud-Est Assainissement SAS - Veolia,
- **Autorise le Président** à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA